

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

**COMMUNAUTE DE COMMUNE
SUD SARTHE**

**REVISION ALLEGEE N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE**

**ENQUÊTE PUBLIQUE
Du 10 novembre au 10 décembre 2020
N° E20000116/44**

ANNEXES

- *Certificat d'affichage*
- *Procès-verbal de synthèse*

Commissaire enquêteur : Jean LAUNAY



Certificat d'affichage

Objet : Enquête publique de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Je soussigné Monsieur François BOUSSARD, Président de La Communauté de Communes Sud Sarthe,

- Certifie que l'arrêté prescrivant l'enquête publique sur le projet de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été affiché au siège de La Communauté de Communes Sud Sarthe à Aubigné-Racan et à la Mairie de La Chapelle-aux-Choux à compter du 23 octobre 2020 et pendant toute la durée de l'enquête qui s'est déroulée du mardi 10 novembre au jeudi 10 décembre 2020 inclus.

- Certifie que l'avis au public de l'enquête sur le projet de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été affiché au siège de La Communauté de Communes Sud Sarthe à Aubigné-Racan, à la Mairie de La Chapelle-aux-Choux et sur le site de projet, en deux endroits le desservant, ainsi que sur le site internet www.comcomsudsarthe.fr à compter du 23 octobre 2020 et pendant toute la durée de l'enquête qui s'est déroulée du mardi 10 novembre au jeudi 10 décembre 2020 inclus.

Fait à Aubigné-Racan,

Le 17/12/2020.

Signature



Siège social
Rue des Ecoles
72800 Aubigné-Racan

02 85 29 12 00
accueil@omcomsudsarthe.fr
www.comcomsudsarthe.fr

Mamers, le 11 décembre 2020

Jean LAUNAY
Commissaire enquêteur
105 rue du Docteur Godard
72600 Mamers

à

Monsieur le Président de La Communauté de Communes Sud Sarthe

Enquête publique ayant pour objet la révision allégée n°1 du Plan Local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Monsieur le Président,

En application de l'article R 123-18 du code de l'environnement et de l'arrêté communautaire du 20 octobre 2020, je vous transmets la synthèse des observations que j'ai recueillies au cours de l'enquête publique relative à la révision allégée n°1 du Plan Local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Au cours des trois permanences que j'ai tenues durant l'enquête, qui s'est déroulée dans de bonnes conditions du 10 novembre au 10 décembre 2020, j'ai reçu la visite de deux personnes qui ont fait des observations sur le registre mis à la disposition du public. Je n'ai reçu ni courrier papier, ni courrier électronique.

Sur les trois observations du registre deux sont favorables au projet et à la révision allégée du PLUi de la CCSS pour permettre la modification graphique de la zone Nénr de La Chapelle-aux-Choux. La troisième observation ne concerne pas l'objet de l'enquête en cours.

Je n'ai donc aucune interrogation du public à vous transmettre.

Vous trouverez en pièce jointe le récapitulatif des observations recueillies.

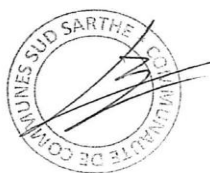
Je n'ai par ailleurs aucune observation ni réflexion personnelle à formuler.
De ce fait, ce procès-verbal n'attend pas de réponse de votre part.

Je vous prie de croire Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Transmis à la Communauté de Communes Sud Sarthe à Aubigné Racan le 11 décembre 2020.
En 2 exemplaires

Le Président de La CC Sud Sarthe

Le commissaire enquêteur
Jean LAUNAY



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Launay".